Légende

Limite de zone

Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimoine bâti
- Elément de patrimoine bâti (barme)
- Elément de patrimoine naturel
- Changement de destination

Prescriptions surfaciques

- Espace vert protégé (EVP) au titre du L151-19 et L151-23 du CU
- Terrains cultivés à protéger au titre du L151-23 du CU
- Espace boisé classé (EBC) au titre du L113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L151-41 du CU
- Emplacement réservé mixité sociale au titre du L151-41 du CU
- Périmètre de mixité sociale (PMS) au titre du L151-15 du CU
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre du L151-6 et L151-7 du CU
- Pour les autres OAP se référer à la pièce n°6
- Périmètre de protection à préserver au titre du L151-19 du CU
- Polygone d'emprise du bâti
- Zone non aedificandi

Prescriptions linéaires

- Canaux d'arrosage
- Servitude de vue 0%
- Servitude de vue 10%

Fond de plan cadastral

- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite parcellaire
- Limite communale
- Cours deau

Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain

- Risque modéré
- Risque fort

Compléments risques et autres risques naturels : se référer aux annexes

COMMUNE DE MENTON

Département des Alpes-Maritimes - 06

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4b

PLAN DE ZONAGE

Planche Est

Echelle : 1 / 3 000e

Délibération du Conseil Municipal :	1er décembre 2020
Arrêté le :	4 décembre 2024
Enquête publique :	Du 7 avril 2025 au 9 mai 2025
Approuvé le :	13 novembre 2025

Modifications :	Mises à jour :

ES-PACE - 455 Promenade des Anglais - 06 200 NICE -